

# Accueil

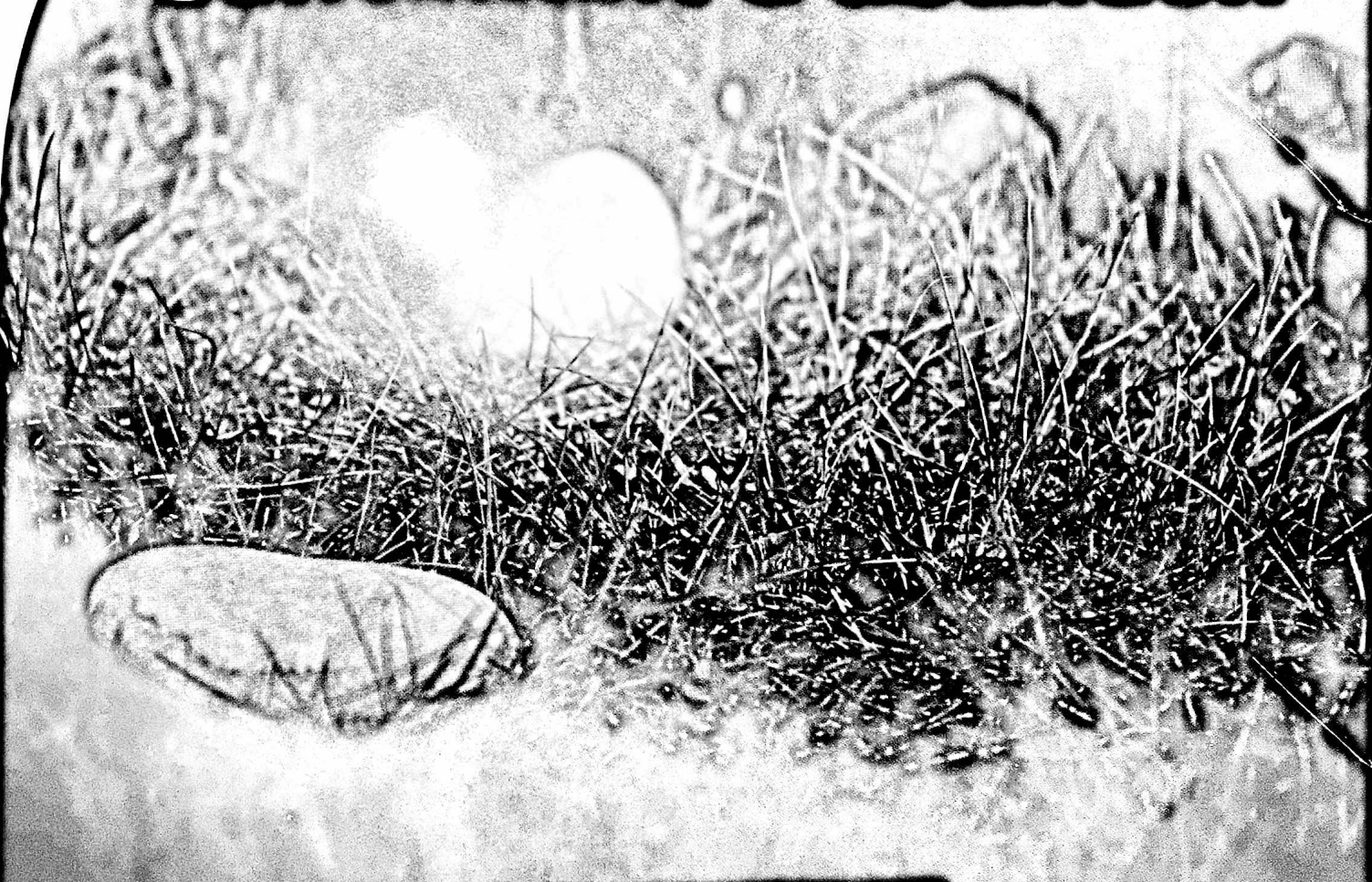


Revue trimestrielle → Juin 2015

Numéro 175

NUMÉRO  
175

## Abandon et sentiment d'abandon



La mission de l'adoption internationale → 44

Né sous X : retrouver, être retrouvé, et après → 54

9€



## Penser l'abandon au « singulier pluriel » : variations culturelles autour d'un thème universel

*La séparation entre un enfant et ses parents de naissance préexiste toujours à l'adoption, qu'elle soit simple, plénière, coutumière, intrafamiliale ou prévue dans le cadre d'une GPA. Cependant, l'expérience de ce qu'il est commun de définir par le terme d'abandon représente une réalité multiple, non seulement psychologique, individuelle ou interpersonnelle, mais aussi tributaire d'un contexte social et culturel qui lui confère une forme et une signification partagées. Comment l'éclairage du collectif colore-t-il les vécus singuliers et marque-t-il la destinée des enfants « abandonnés » ?*

Par ce néologisme signifiant et à partir d'une histoire qui l'a conduit de Colombie en Suisse, André Viret nous rappelle l'indissociabilité de l'adoption et de l'abandon. Comme une monnaie à double face, les liens adoptifs se créent sur la trace des liens défaits qui ont rendu cette mesure à la fois nécessaire à la protection de l'enfant et favorable à une nouvelle famille. D'un point de vue juridique, l'abandon est le fait de délaisser, de négliger ou de se séparer volontairement d'une personne ou de renoncer à un droit. Lorsqu'il est utilisé pour qualifier la séparation de l'enfant adopté et de son ou ses parents de naissance, il représente un vaste ensemble de réalités différentes qu'il est important de saisir en fonction de leurs ancrages historiques et socioculturels : peut être « abandonné » un enfant mis au ban de son groupe d'appartenance au nom d'un interdit social, un orphelin, un bébé volé dans le contexte d'un abus de pouvoir, un enfant placé, oublié en institution, confié à un membre de son groupe ou à

### Des situations diverses qui conduisent à l'adoption

une famille d'accueil par ses parents de naissance et/ou sur décision d'un tiers, un enfant « donné » selon une pratique coutumière pour signifier une alliance inter ou intra-groupe, un enfant « partagé », issu d'une gestation pour autrui, d'une union homoparentale impliquant un don de gamètes et une pluri-parentalité génétique, ou encore un enfant issu d'une adoption ouverte, d'une Kafala, d'une adoption simple ou d'un accouchement anonyme, dit naissance « sous X ».

Les possibilités de définir le sens des séparations qui ont préexisté à l'adoption ne cessent de se multiplier et de se redéfinir en fonction de l'évolution socio-historique, au-delà des trajectoires individuelles. Celles-ci permettent de comprendre les raisons plus profondes qui empêchent certains parents de le rester pour l'enfant dont ils se séparent. Bien qu'elles ne puissent être soumises à un quelconque déterminisme social, ces raisons intimes, parfois inconscientes, sont aussi tributaires

de représentations et de pratiques collectives à partir desquelles les parents, tant biologiques qu'adoptifs, construisent l'histoire familiale de leurs enfants et donnent un sens à leur destinée particulière. Un aperçu de quelques-unes des nombreuses formes et significations que peut prendre la remise d'enfants en vue d'adoption dans différentes cultures et contextes socio-historiques témoigne bien de cette complexité.

Aux antipodes de l'Europe, en Océanie, l'archipel polynésien connaît une pratique particulièrement répandue de l'adoption dite « traditionnelle » où la notion d'abandon avoisine celle de don : un enfant peut être remis à d'autres parents, avec l'accord ou sur l'initiative du Conseil de famille, en cas de difficultés mais aussi pour créer ou renforcer une alliance. Le fait de confier son enfant à un tiers n'efface pas ici la trace des liens premiers mais s'inscrit dans une logique de don et de contre-don qui fait du récipiendaire de l'enfant l'obligé du donateur et institue entre eux un lien privilégié. Si cette signification sous-tend l'adoption intrapolynésienne, elle reste très minoritaire dans le contexte des adoptions prononcées avec des adoptants de la Métropole. Dans ces situations, la plupart des parents biologiques se tournent vers l'adoption suite à des difficultés d'ordre personnel, familial ou socio-économique.

La logique de l'abandon s'impose alors sur celle du don et les liens pluri-parentaux créés par l'échange de l'enfant ne perdurent pas ou peu. Cela dit, les adoptions qui se rapprochent du modèle traditionnel de la « circulation d'enfants » n'épargnent pas forcément à l'enfant le vécu d'un sentiment d'abandon, en particulier lors d'adoptions tardives ou lorsque les parents de naissance se montrent ambivalents face au projet d'adoption. Une équipe de psychologues basée en Nouvelle-Calédonie constate un changement de regard sur l'adoption coutumière qui soumet les parents de naissance à une contradiction interne entre différents systèmes de valeurs et charge la pratique du don d'enfant d'une tension plus douloureuse qu'autrefois. La psycha-

nalyste Sophie Marinopoulos retrace quant à elle le processus d'une adoption ouverte qu'elle a observée en Nouvelle-Zélande. Cette forme d'adoption, où les parents de naissance rencontrent les futurs parents de leur enfant en amont de l'adoption, existe dans d'autres contextes anglo-saxons, dont les États-Unis. Le passage du nouveau-né de ses parents géniteurs à ses parents adoptants est ici longuement préparé : les parents de naissance sont soutenus tout au long de la grossesse, accompagnés dans leur projet de renoncer à l'enfant et reconnus dans le deuil douloureux qu'ils sont amenés à vivre. Un travail de deuil consécutif à la perte des premiers liens reste inévitable pour l'enfant comme pour ses premiers parents, mais son rattachement immédiat à d'autres objets d'identification, d'affection et d'attachement semble amoindrir l'impact de cette séparation précoce. L'expérience de l'abandon ne revêt-elle pas ici la forme d'une transition plutôt que d'une rupture ?

Plus près de nous, en Afrique subsaharienne, le psychologue d'origine camerounaise Ferdinand Ezémbé nous explique que les parents biologiques n'ont pas un droit exclusif sur leurs enfants. Les membres de la famille élargie sont autorisés à donner leur point de vue sur la conduite et l'avenir des enfants qui, bien souvent, n'appartiennent pas à

une famille nucléaire mais à un lignage paternel ou maternel. La possibilité d'attribuer des rôles parentaux à d'autres membres de la parenté favo-

rise les pratiques de « circulation d'enfants » que l'ethnologue Suzanne Lallemand regroupe sous le terme de « fosterage ». Ce type d'adoption n'implique pas de changement d'identité mais une délégation souvent temporaire des droits parentaux. Aujourd'hui, ces pratiques traditionnelles ne sont plus toujours cohérentes avec les systèmes familiaux et sociaux qui se transforment dans un contexte d'urbanisation croissante et de migrations. Par ailleurs, ils ne garantissent pas forcément la protection de l'enfant adopté qui se retrouve parfois précarisé, voire exploité, à l'image des « restaveks » d'Haïti, comme en témoigne

### **De par le monde, la tradition du « don d'enfant » recouvre de multiples réalités**



*Waliden, enfant d'autrui*, un documentaire autobiographique d'Awa Traoré réalisé au Mali (2009). Dans cette partie du monde, on observe également des pratiques d'abandon et d'adoption qui servent

**L'abandon est parfois une solution de survie**

avant tout l'intérêt d'un enfant orphelin ou sans filiation légitime. L'acte d'abandon

représente parfois même une solution de survie. En effet, certaines traditions stigmatisent les enfants porteurs d'une spécificité ou d'une marque physique particulière associée au monde invisible. Ces enfants trouvent dans l'abandon et l'adoption une voie de salut, à l'image de Lancelot, le jeune héros d'origine béninoise du film *Le secret de l'enfant fourmi*, de Christine François (2011). L'abandon ne se rapproche-t-il pas ici d'un acte sacrificiel où la fonction protectrice du parent s'exerce le temps d'une rencontre impossible et d'une rupture vitale ? À l'inverse, l'adoption peut aussi être parfois assimilée aux pratiques de confiage traditionnel. *Mercy mercy : a portrait of a true adoption*, un documentaire de Katrin Riis Kjaer (2014), qui retrace les espoirs déçus d'un couple éthiopien dont les enfants sont adoptés par un couple danois, illustre ce risque de malentendu interculturel aux conséquences dramatiques. En Afrique ou ailleurs, il arrive pourtant que des contacts soient maintenus ou renoués entre la famille d'origine et la famille d'adoption de l'enfant, ce qui pose d'autres questions au regard du sentiment d'abandon : que devient-il lorsqu'on connaît sa famille, voire sa fratrie d'origine ? Quel sens donner à la séparation et à la mise à distance ? Dans quelles langues, avec quels mots, quelles références culturelles peut-on alors définir cette séparation et l'éprouver ?

Les régions du nord de l'Afrique connaissent encore une autre façon d'aborder le placement en vue d'adoption qui est absente du droit musulman. La pratique de la Kafala s'y substitue et représente une forme de tutelle qu'il est parfois possible de retranscrire dans les termes d'une adoption. Dans le Maghreb en général, la grossesse, l'accouchement et l'abandon de l'enfant sont souvent

soumis au secret et frappés d'un interdit de parole chargé de honte. Un déni collectif semble ainsi être associé à la condition des enfants confiés, de même qu'à leurs parents. L'usage du secret et de certaines feintes viennent parfois dissimuler l'abandon et l'adoption sous les traits d'un accouchement et d'une filiation sans rupture pour que puisse se jouer la fiction d'une famille naturelle (Émilie Barraud, p. 4). La réalité de l'abandon est tenue sous silence, voire niée, de même que le vécu émotionnel des parents, biologiques comme adoptifs, et de l'enfant. Cette situation n'est pas sans rappeler les dénis de grossesse dont Sophie Marinopoulos atteste la fréquence chez les femmes qui, en France, accouchent dans l'anonymat. Déni individuel, déni collectif, l'impensable de l'abandon est souvent à l'œuvre, ici comme ail-

### La naissance et l'abandon sont frappés du sceau de la honte

leurs. Ne risque-t-il pas de venir hanter les pensées et les corps de ceux et celles qui l'ont vécu ? À la douleur de la perte initiale de sa filiation d'origine s'ajoute

le sentiment de ne pouvoir accéder à la vérité de son histoire. Sophie Marinopoulos nous rappelle l'importance de favoriser l'émergence d'une parole et d'une pensée qui fassent exister la réalité du lien mère-enfant et leur désunion possible. Penser ce lien en amont de l'abandon rend cet acte pensable et ouvre la voie à un processus de renoncement et de deuil. Il devient alors possible de reconstruire d'autres liens sur la base des liens défaits et d'initier la narration d'un récit de vie marqué par la perte, mais dont l'enfant et ses familles pourront saisir le sens et la cohérence.

Au-delà des frontières culturelles, un grand nombre de groupes humains subissent une inégalité sociale et économique dans laquelle s'originent souvent les séparations préalables à l'adoption. Dans certaines sociétés, notamment d'Asie ou du Moyen-Orient, le statut social, civil et juridique des femmes peut être plus déterminant que leur situation économique pour comprendre ce qui les amène à devoir se séparer d'un enfant. L'abandon masque aussi parfois la dure réalité des vols d'enfants : dans le contexte de certains régimes

politiques, les nouveau-nés d'opposants placés en détention ont pu ainsi être arrachés à leurs parents et confiés en adoption dans le plus grand secret, à l'image de Victoria Donda, née sous la dictature militaire en Argentine.

**L'abandon contre le gré des parents de l'enfant**

Relégués au statut d'objet par les dérives de l'Histoire, déshumanisés, à l'image des enfants

institutionnalisés de Roumanie sous Ceausescu ou exploités comme le sont encore tant d'enfants des rues et d'enfants esclaves, l'abandon n'est pas seulement le fait des parents de naissance. Il relève parfois aussi d'une mise au ban du monde de l'enfance, voire du monde humain, et d'une véritable exposition à l'horreur. Les traces traumatiques de ces expériences sont à la mesure de leur gravité mais n'empêchent pas la possibilité d'une issue résiliente, comme en témoignent ceux qui parviennent à y survivre.

L'exposition des enfants à une situation de danger est un phénomène profondément ancré dans un grand nombre de mythes fondateurs. Les contes regorgent également d'histoires où un enfant révèle sa force à travers les épreuves qu'il surmonte, tel le Petit Poucet. Les mythes contemporains se font l'écho des mythes anciens, et ne cessent de réinventer des héros dont l'origine est marquée par la perte, l'injustice et le deuil, comme Batman ou Harry Potter. L'abandon ne saurait se confondre ni se limiter au délaissement, à la perte ou l'arrachement. La complexité et la multiplicité des formes que revêt cette expérience, ici comme ailleurs, et l'infinie diversité des histoires de vie révèlent la polysémie de ce terme si dur à entendre et si lourd à porter lorsqu'il prend la forme d'un stigmate. Il est essentiel de le complexifier et de l'enrichir des nuances propres à chaque situation, individuelle ou collective, pour que « l'abandon » ne soit pas un destin tout tracé, mais une existence en devenir, un livre ouvert, une histoire à ne cesser d'écrire et de réécrire à la lumière du passé, mais surtout du présent et de l'avenir.

**Sitara Chamot et Daria Michel Scotti**  
Espace A (Genève et Lausanne)

## Références bibliographiques

- Émilie Barraud, « Adoption et kafala dans l'espace migratoire franco-maghrébin », *L'Année du Maghreb*, IV, 2008, p. 459-468.
- Jean-Vital de Monléon, *Naître là-bas, grandir ici : l'adoption internationale*, Belin, 2003.
- Victoria Donda, *Moi, Victoria, enfant volée de la dictature argentine*, Robert Laffont, 2010.
- Céline Giraud, *J'ai été volée à mes parents*, Flammarion, 2007.
- Françoise Lestage, Maria-Eugenia Olavarria, *Adoptions, dons et abandons au Mexique et en Colombie : des parents vulnérables*, L'Harmattan, 2014.
- Sophie Marinopoulos, *De l'une à l'autre, de la grossesse à l'abandon*, Hommes et perspectives, 1998.
- Daria Michel Scotti, *D'un monde à l'autre ? Quelques questions à propos d'adoption traditionnelle*, Éditorial du site <[www.childsrights.org](http://www.childsrights.org)>, 6 octobre 2008.
- Myriam Szejer (dir.) *Le bébé face à l'abandon, le bébé face à l'adoption*, Albin Michel, 2000.
- Brigitte Trillat (dir.) *Abandon et adoption : liens du sang, liens d'amour*, N° 96, Éditions Autrement, 1988.
- Andrès Viret, *Abandonné ! ou le récit d'une vie magnifique*, Édition à compte d'auteur, 2009.



Daria Michel Scotti  
et Jean-Philippe Kalonji (ill.)  
*D'un monde à l'autre*  
La Joie de lire, 2009  
Un riche échange entre un grand-père et son petit-fils adopté, permet à celui-ci de comprendre les différentes significations de l'adoption à travers les différentes cultures et civilisations.